

CONTRAT DE PARTENARIAT / OFFRE PRIVILEGE CSE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, la société *Institut Nymphéa*
dont le siège social est situé à *6 Avenue Jean Jaurès 18200 St Amand*
représentée par *Mme SOERGER Anne-Laure*

Et

D'autre part, le Comité Social et Economique **MBDA FRANCE BOURGES**
situé **8 Rue Joseph Le Brix à Bourges,**
représenté par **le Secrétaire du CSE, Anthony PRAUD**

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

DUREE – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat qui prend effet à compter de ce jour est conclu pour une durée de 12 mois. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, il se renouvellera à chaque terme par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.

OBLIGATIONS DES PARTIES

La remise sera faite directement en caisse sur présentation du badge du salarié MBDA / ROXEL / ASB. Cette remise sera non cumulable aux autres offres ou promotions en cours.

OFFRE: *Remise de 10% sur les produits esthétiques*
et 15% sur les soins visage et corps.

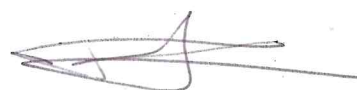
Fait à Bourges, le *16 Mars 2022*

La Société



8, Rue Joseph Le Brix
18000 BOURGES
Tél: 02 46 05 53 53

Le CSE MBDA Bourges


A. PRAUD